

Le Laboratoire d'expérimentation  
d'activités d'harmonisation  
des usages multiples de la forêt  
dans un contexte récréotouristique

Rapport d'activités



Janvier 2005

Le Laboratoire d'expérimentation  
d'activités d'harmonisation  
des usages multiples de la forêt  
dans un contexte récréotouristique

Rapport d'activités

Janvier 2005

## Table des matières

---

### *Introduction*

---

<b>Pour assurer l'avenir</b>	3
------------------------------	---

### *Première partie*

---

<b>Le respect des quatre grands objectifs</b>	6
Objectif 1	6
Objectif 2	8
Objectif 3	9
Objectif 4	11

### *Deuxième partie*

---

<b>La mobilisation des acteurs</b>	13
<b><i>Une vision intégrée conforme au développement durable</i></b>	13
<b><i>Un plan d'action en quatre volets</i></b>	15

### *Troisième partie*

---

<b>Quatorze recommandations</b>	19
---------------------------------	----

### *Conclusion*

---

<b>L'importance de devenir un territoire pilote</b>	23
---	----

### *Annexe 1*

---

<b>Synthèse du cheminement</b>	25
--------------------------------	----

### *Annexe 2*

---

<b>Comité de gestion et comités aviseurs</b>	26
--	----

### *Annexe 3*

---

<b>Liste des documents produits</b>	29
-------------------------------------	----

# Pour assurer l'avenir

Le Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique a été créé en réponse à une crise qui menaçait le secteur forestier des Hautes-Laurentides au printemps 2003. Celle-ci s'est amorcée après qu'une scierie de la région eut annoncé la cessation de ses activités et que d'autres eurent fait savoir qu'elles n'avaient pas l'intention de rouvrir leurs portes la saison suivante, compte tenu de la difficulté de rentabiliser leur fonctionnement.

Ces entreprises forestières étaient alors aux prises avec des problèmes structurels régionaux de deux ordres : des coûts d'approvisionnement pour les scieurs de résineux supérieurs à la moyenne québécoise — reflétés de façon inéquitable dans les droits de coupe — et la menace conséquente d'une rupture d'approvisionnement pour les scieurs de feuillus. La dispersion des coupes et l'impact financier des mesures d'harmonisation sont alors identifiés comme les deux principaux facteurs affectant les coûts d'approvisionnement — des facteurs amplifiés par le caractère mixte de la forêt et une cohabitation croissante avec le secteur récréotouristique, deux caractéristiques du territoire public des Hautes-Laurentides.

Cette situation alarmante a conduit à la création du Comité d'urgence Forêts Hautes-Laurentides, lequel a fait des représentations qui ont mené à l'adoption en décembre 2003 d'un décret du gouvernement du Québec créant le Laboratoire.

### **Un fort accent sur la cohabitation harmonieuse**

Mené par un comité de gestion composé de membres issus des secteurs municipal, socio-économique et forestier, le Laboratoire aura permis de développer des outils en vue de faciliter l'harmonisation des usages sur le territoire public des Hautes-Laurentides. Appuyé également par des comités aviseurs et différents comités de travail, il aura été l'occasion de produire et de diffuser plus d'une vingtaine de documents (voir liste en annexe 3) sur la problématique de la cohabitation harmonieuse affectant les acteurs des secteurs forestier et récréotouristique des Hautes-Laurentides (voir liste des comités en annexe 2). Ces études avaient pour but de donner une évaluation rigoureuse des retombées économiques des secteurs forestier et récréotouristique ainsi qu'une estimation des coûts reliés à leur cohabitation harmonieuse.

Il aura également favorisé la compréhension commune des enjeux et l'adoption d'une véritable approche de solution pour assurer l'avenir.

Une centaine d'acteurs ont été consultés dans le cadre de ces travaux, lors de comités de travail, groupes témoins, entrevues individuelles ou forums de discussion. Il faut souligner que cette documentation de la situation et cette approche participative ont modifié les perceptions et provoqué des dialogues fructueux.

Le Laboratoire a clôturé ses activités par la tenue d'un colloque où plus de 70 participants des secteurs forestier et récréotouristique ainsi que des milieux gouvernementaux et publics ont adopté avec un fort consensus une vision commune du développement durable. De plus, ils ont pris l'engagement de mettre cette vision en action en décidant de mettre en oeuvre 13 actions structurantes pour atteindre leur objectif et ce faisant, améliorer les conditions essentielles à une cohabitation harmonieuse des deux secteurs d'activité.

Il était essentiel de déployer de tels efforts pour faciliter la cohabitation des deux principaux secteurs d'activité économique de la région. Le secteur récréotouristique des Hautes-Laurentides est en pleine expansion. La région est reconnue comme la principale destination touristique de plein air au Québec. De son côté, l'industrie forestière présente une structure industrielle unique qui connaît un développement continu depuis l'implantation du Nouveau régime forestier dans la région en 1990. Les Hautes-Laurentides sont d'ailleurs reconnues pour leur indépendance et leur caractère innovateur.

Au total, la forêt publique des Hautes-Laurentides fournit de l'emploi à plus de 7500 personnes, dont 3900 dans le secteur forestier et 3600 dans le secteur récréotouristique. Elle engendre plus de 260 millions de dollars en retombées économiques, dont les deux tiers proviennent de l'industrie forestière. C'est donc une part considérable de l'économie des Hautes-Laurentides qui est touchée par le champ d'intervention du Laboratoire.

### **Une démonstration objective de coûts supérieurs**

La crise du secteur forestier des Hautes-Laurentides a été en partie causée par l'absence de paramètres pouvant prendre en considération les coûts de dispersion des opérations de récolte et d'harmonisation des usages dans le système de tarification des bois du gouvernement du Québec. À cet effet, le Laboratoire a réussi à démontrer, de façon objective, que le caractère mixte des forêts publiques du territoire engendre des coûts d'approvisionnement supérieurs à la moyenne provinciale.

Les ententes d'harmonisation sont très fréquentes sur le territoire public des Hautes-Laurentides. Le Laboratoire en a répertorié près de 400, conclues pour la période de planification 2000-2007. Elles sont généralement jugées efficaces par les parties concernées. Elles représentent toutefois des coûts considérables.

### **Des réalisations utiles pour l'avenir**

Le Projet du Laboratoire aura aussi été une occasion privilégiée de concentrer les efforts sur l'identification d'approches pertinentes pour concilier les usages ou élaborer des outils novateurs sur le plan de la gestion forestière, dont les suivantes :

• ***Une politique d'accès au territoire public et d'entretien des chemins forestiers*** — Dans un esprit de concertation, les principaux intéressés se sont entendus sur des solutions réalistes pour atténuer l'épineuse question des chemins forestiers, une source de conflits qui perdure depuis longtemps dans la région.

• ***Des outils de gestion forestière*** — Des travaux menés en collaboration avec des experts auront également doté la région des Hautes-Laurentides d'outils qui faciliteront la négociation des futures ententes d'harmonisation. Notons par exemple, le développement d'un logiciel de simulation qui illustre les impacts

des travaux d'aménagement sur les paysages et d'un logiciel d'aide à la prise de décision, nommé Interface Map, qui permet de mesurer le coût de certaines ententes d'harmonisation des usages.

• **Mise sous processus des modes de consultation des autres utilisateurs de la forêt** — Afin de faciliter la consultation des autres utilisateurs de la forêt, des ajustements ont été apportés au processus de participation des intendants de territoire à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier (PGAFA), élaboré précédemment dans les Hautes-Laurentides.

• **Des moyens pour accroître la participation** — Un Guide des mesures d'harmonisation a été publié à l'intention de tous les intendants du territoire. Des aires de démonstration seront également mises en place au printemps 2005 pour permettre à l'ensemble de la population de voir les résultats.

• **Une importante démarche de vision commune** — En plus des objectifs établis au départ, le Projet du Laboratoire fut également une occasion privilégiée de mener une importante démarche de consultation pour favoriser l'émergence d'une vision commune de développement durable. Suivant la méthodologie Consensus-Action proposée par l'Institut pour le progrès socio-économique (IPSE), cette mobilisation des acteurs aura permis l'adoption d'une vision commune de la cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique dans une perspective de développement durable ainsi que leur engagement autour d'un plan d'action concerté assorti d'étapes concrètes de mise en œuvre.

### **Pour l'obtention d'un statut de territoire pilote**

Les travaux du Laboratoire ont mené à l'adoption de quatorze recommandations qui mettent de l'avant de nouvelles façons de faire et qui identifient les organismes responsables de leur mise en œuvre. Plusieurs de ces recommandations rejoignent celles de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) qui a déposé son rapport en décembre 2004.

La vision du développement durable adoptée dans le cadre des travaux du Laboratoire concorde avec celle qui a été présentée dans le rapport de la Commission. Il en va de même pour les recommandations du Laboratoire particulièrement en ce qui concerne la décentralisation, la gestion intégrée des ressources par objectifs, la possibilité pour les aménagistes forestiers de prescrire le bon traitement, au bon endroit et au bon moment ainsi que la gestion des chemins forestiers.

Dans son plan d'action, le Laboratoire a manifesté le désir de voir les Hautes-Laurentides obtenir le statut de territoire pilote pour l'intégration du développement lié à la forêt publique de son territoire. L'obtention du statut de territoire pilote permettrait aux ministères et aux acteurs du milieu concernés de mettre en œuvre les recommandations du Laboratoire. On trouvera en annexe 1 une synthèse de la démarche poursuivie depuis le printemps 2003.

# Le respect des quatre grands objectifs

Le Laboratoire a été créé en vertu d'un décret adopté par le gouvernement du Québec en décembre 2003 et ses réalisations respectent les grands objectifs qui lui ont alors été attribués. La définition de sa mission, telle que stipulée dans ce décret, comprend quatre grands objectifs :

- 1) dresser un portrait détaillé du caractère multiressource du territoire public des Hautes-Laurentides;
- 2) documenter, de façon objective, les coûts additionnels découlant de l'harmonisation des activités d'aménagement forestier et de récréotourisme;
- 3) expérimenter, à une échelle opérationnelle, différentes mesures d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique;
- 4) déterminer, évaluer et comparer l'efficacité de différentes approches et mesures d'harmonisation.

Voici une lecture des réalisations du Laboratoire en fonction de ces quatre objectifs.

## Objectif 1

### ***Dresser un portrait détaillé du caractère multiressource du territoire public des Hautes-Laurentides***

Pour dresser ce portrait, le Laboratoire a fait produire deux études sectorielles, l'une par le Centre d'information stratégique des Laurentides (CIST-Laurentides) et l'autre par le Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forêt (CSRE-Forêt). Il a aussi commandé à la firme de consultants EcoTec une analyse complète des retombées économiques découlant des activités forestières et récréotouristiques sur le territoire public des Hautes-Laurentides.

### **L'attrait récréotouristique de la forêt publique**

Selon l'étude menée par le CIST, la forêt publique contribuerait de façon importante au développement de l'industrie récréotouristique des Hautes-Laurentides. On compte sur le territoire un parc national, deux réserves fauniques, six zecs et pas moins de 57 pourvoies, dont 23 à droit exclusif. Au total, 69% de la superficie des terres publiques est couverte par des territoires fauniques structurés. Les activités des pourvoies se divisent ainsi : pêche (61 %); activités récréatives complémentaires (25 %); chasse (14 %).

Le territoire compte également plus de 16 800 chalets, ce qui représente 38 % de l'ensemble du parc immobilier résidentiel. Bien que 97 % de ces chalets soient situés en territoire municipalisé, généralement privé, il n'en demeure pas moins que la forêt publique exerce sur les propriétaires villégiateurs un attrait considérable.

## Le dynamisme innovateur des forestiers de la région

Les Hautes-Laurentides constituent la seule région du Québec où la structure industrielle de première et deuxième transformations des résineux et des feuillus se compose exclusivement d'entreprises indépendantes et non intégrées au secteur des pâtes et papiers. Elle est de propriété quasi exclusivement locale. C'est ce que révèle le portrait de la situation élaboré par le CRSE-Forêt pour le compte du Laboratoire.

On y apprend également que, par leurs innovations, les forestiers des Hautes-Laurentides ont influencé à plusieurs reprises les modes de gestion de la forêt publique au Québec. Ils ont été les premiers à se battre pour permettre l'accès des PME aux contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF) et ils ont milité pour que le principe du rendement soutenu s'applique aux feuillus comme aux résineux.

En collaboration avec les personnes responsables du bureau local du ministère des Ressources naturelles, ils ont instauré, dès 1990, un principe de précaution qui limite le volume récolté annuellement au volume de bois qui se retrouve sur une portion prédéterminée du territoire forestier public. Ils ont mis au point des méthodes de valorisation des bois à pâte feuillus de qualité "pâte" en les dirigeant vers le sciage non-conventionnel. Ils expérimentent présentement, sur une base opérationnelle, l'application de stratégies sylvicoles aux forêts feuillues et mélangées du territoire public. Ses diverses contributions font incontestablement de l'industrie forestière des Hautes-Laurentides un modèle d'innovation.

## Les retombées économiques dépassent les 260 millions \$

Le Laboratoire a confié à la firme ÉcoTec consultants le mandat de produire un rapport sur les retombées économiques des industries forestière et récréotouristique sur le territoire public des Hautes-Laurentides. Le tableau 1 qui suit met en évidence l'importance et la complémentarité de chacun de ces secteurs d'activité pour les deux MRC de la région.

Les activités forestière et récréotouristique représentent 17,3 % de l'ensemble des revenus des contribuables des Hautes-Laurentides. Ce ratio s'élève même à 26,8 % dans la MRC d'Antoine-Labelle, dont 21,6 % provenant du secteur forestier.

Le secteur forestier fournit l'équivalent de 2366 emplois à temps plein et des retombées économiques (en valeur ajoutée) qui s'élèvent à 173,5 millions de dollars, dont 92 millions de dollars de revenus pour les contribuables des Hautes-Laurentides.

Quant au secteur récréotouristique, il fournit l'équivalent de 2558 emplois à temps plein. Ses retombées économiques pour la région (en valeur ajoutée) sont de l'ordre de 89 millions de dollars, dont 52,9 millions de dollars de revenus pour les contribuables locaux.

		Emplois (Personnes-années)	Valeur ajoutée (millions \$)	Revenus contribuables (millions \$)
<i>MRC d'Antoine-Labelle</i>	Récréotourisme	825	31,2	18,0
	Industrie forestière	1 934	140,1	75,5
<i>MRC des Laurentides</i>	Récréotourisme	1 733	57,8	34,9
	Industrie forestière	432	33,4	16,5
<i>Total</i>	Récréotourisme	2 558	89,0	52,9
<i>Hautes-Laurentides</i>	Industrie forestière	2 366	173,5	92,0

Source : ECOTEC : Retombées économiques de l'industrie forestière et de l'industrie récréotouristique en terres publiques dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.

## Objectif 2

### ***Documenter, de façon objective, les coûts additionnels découlant de l'harmonisation des activités d'aménagement forestier et de récréotourisme***

Le financement du Laboratoire a permis à l'Institut canadien de recherche en génie forestier (FERIC) de compléter le développement de son logiciel Interface Map afin de doter les décideurs locaux, les forestiers et les divers intendants du territoire forestier publique d'un outil d'aide à la prise de décision. Ce logiciel permet de mesurer, à partir des cartes forestières numérisées, les coûts des scénarios de coupe associés aux différentes mesures d'harmonisation.

#### **La tarification pénalise les Hautes-Laurentides**

Le système de tarification québécois est fondé sur la technique de la parité. Ce calcul est effectué dans 2000 districts écologiques, regroupés en 161 zones de tarification. L'ajustement des taux par zone repose sur un certain nombre de principes : l'évolution des marchés, l'atteinte d'un objectif d'équité entre les compagnies et les propriétaires de boisés privés, et l'utilisation d'un mode de calcul standardisé grâce à l'uniformisation des sources d'information et des méthodes de calcul.

Selon cette technique, la valeur des droits de coupe d'une zone de tarification fluctue de façon inversement proportionnelle aux coûts d'opération de récolte des bénéficiaires qui s'y approvisionnent. L'efficacité de ce système de tarification repose donc sur la fiabilité des données qui l'alimentent.

L'approvisionnement des scieries de résineux en forêt feuillue et mélangée est plus coûteux que celui de leurs compétiteurs qui travaillent en forêt boréale. Cela s'explique essentiellement par la multiplication des interventions liées au caractère mixte des peuplements forestiers et aux demandes d'harmonisation des usages des autres utilisateurs de la forêt publique.

Le modèle de calcul des droits de coupe des résineux ne tient pas compte de ces deux facteurs qui influencent les coûts d'opération de récolte. Les redevances forestières établies pour les Hautes-Laurentides sont ainsi surévaluées même si les coûts d'opération de récolte sont de 18% supérieurs à la moyenne provinciale.

#### **La mise au point d'un modèle de calcul des coûts associés à la dispersion des coupes**

À l'aide du logiciel Interface Map, FERIC a pu compléter un mandat que le Laboratoire lui a confié en vue d'estimer les coûts générés par la dispersion des coupes et de proposer au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) un indice de dispersion pouvant être intégré au système de calcul des droits de coupe.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec le service de la Tarification du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) du Québec et supervisé par un comité de suivi composé de représentants du MRNFP, d'aménagistes forestiers des Hautes-Laurentides, du conseiller forestier du Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier (CSRE-Forêt) et de représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ).

## L'estimation de l'impact monétaire des ententes d'harmonisation

Le logiciel Interface Map a également permis d'évaluer objectivement les coûts additionnels découlant de différentes mesures d'harmonisation qui font l'objet d'ententes dans les Hautes-Laurentides. Quatre types d'ententes d'harmonisation quantifiables ont ainsi pu être analysées. Ce sont les arrêts de production pendant les périodes de chasse, les modifications de prescription sylvicole, les modifications d'infrastructures routières et différentes mesures de protection. À titre d'exemple, pour appliquer ces quatre mesures d'harmonisation touchant l'aire commune 064-03, le calcul a révélé que le coût supplémentaire est de 1,16 dollar du mètre cube, ce qui représente près de 600 000 dollars par année.

## Objectif 3

### *Expérimenter, à une échelle opérationnelle, différentes mesures d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique*

Différentes mesures et outils d'harmonisation ont été élaborés, comme la politique d'accès au territoire et d'entretien des chemins forestiers ou le logiciel de simulation de paysages en forêt feuillue et mélangée développé par la Fédération des pourvoiries du Québec. L'amélioration du processus de participation lors de l'élaboration du Plan général d'aménagement forestier (PGAF) par Global TEQ International constitue un autre bon exemple.

## L'inventaire de près de 400 ententes d'harmonisation

Le CLD d'Antoine-Labelle a mené une étude sur les ententes d'harmonisation qui ont été conclues dans le contexte des consultations des plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF) de la période (2000-2007). Il a répertorié dans les archives des mandataires de gestion des aires communes situées dans les Hautes-Laurentides pas moins de 386 mesures d'harmonisation négociées entre les bénéficiaires de CAAF et les autres utilisateurs du territoire. Le tableau 2 présente ces différents types d'ententes.

Tableau 2 – Les ententes d'harmonisation dans les Hautes-Laurentides, période 2000-2007

Ententes	%
1. Arrêt des opérations pendant une période de temps	5,9
2. Modification de prescription sylvicole (commerciale ou non commerciale)	11,0
3. Modification d'infrastructure routière	10,0
4. Étalement de la récolte dans le temps	1,0
5. Mesure de protection sentiers, infrastructures, bandes riveraines, lignes de trappe, etc.	24,9
6. Travaux d'amélioration des infrastructures du demandeur (descente de lac, chemin, ponceau, etc.)	2,3
7. Planification de GIR ou de consultations (production de cartes ou autres)	31,8
8. Suivi des ententes	1,8
9. Autres types (saison d'intervention, information, propreté, surveillance, sécurité, etc.)	11,3
	<b>100,0</b>

Source : CLD D'ANTOINE-LABELLE : Enquête sur l'atteinte des objectifs des ententes d'harmonisation des usages multiples de la forêt publique

La majorité des mesures d'harmonisation touchent donc la gestion intégrée de la ressource (GIR) ou la consultation de documents et la problématique des chemins.

## **Les chemins forestiers : des pistes de solutions concrètes**

Depuis longtemps, la question des chemins forestiers entraîne des frictions entre les divers intervenants des secteurs forestier et récréotouristique. Plusieurs d'entre eux, dont la Fédération des pourvoiries du Québec, l'Association des pourvoiries des Laurentides et les bénéficiaires de CAAF, ont demandé la mise en place d'une politique d'accès permettant entre autres la fermeture, temporaire ou permanente, de certains chemins forestiers. Ils ont également manifesté le besoin de s'entendre sur l'entretien des chemins d'accès prioritaires.

Grâce à une méthodologie de concertation mise au point par le consultant Jean Auclair en collaboration avec l'IPSE, le comité sur les chemins forestiers formé dans le cadre du Laboratoire a pu définir des pistes de solutions concrètes pour résoudre un problème qui perdurait depuis longtemps.

Une politique de fermeture de certains chemins forestiers a aussi été élaborée et une réflexion a été menée, de concert avec la MRC d'Antoine-Labelle, pour identifier le rôle des autorités locales dans ce dossier. Les discussions ont permis d'identifier les chemins principaux d'accès au territoire et de convenir des normes minimales d'entretien des chemins jugés prioritaires pour lesquels des protocoles d'entente seront signés par tronçon.

Les résultats sont probants et font la démonstration que l'harmonisation des usages est réaliste quand les parties en présence acceptent de se parler et de s'écouter en vue de trouver des solutions gagnantes-gagnantes.

## **La visualisation des impacts d'un aménagement sur le paysage**

Les intervenants ont rarement la même représentation de l'apparence qu'aura le paysage après un aménagement forestier. Ce constat rend parfois ardue la tâche de rapprocher ou de concilier les points de vue. Grâce aux améliorations que la Fédération des pourvoiries du Québec a apportées au logiciel World Construction Set, il est maintenant possible de visualiser l'impact paysager des traitements sylvicoles pratiqués en forêt feuillue et mélangée.

Une bibliothèque de photographies représentatives de la forêt feuillue et une gamme d'écosystèmes forestiers typiques de ce milieu ont été incorporées au logiciel. L'éventail des traitements sylvicoles a également été élargi pour y inclure les coupes de jardinage et d'autres formes de coupe partielle. Il en résulte un logiciel facilitant les échanges. Plusieurs utilisateurs potentiels ont d'ailleurs déjà reçu une formation relative à son utilisation.

## **L'amélioration efficace des processus de consultation**

La confection des PGAF est un processus ouvert qui fournit à tous les intervenants une occasion de faire valoir leurs préoccupations et de promouvoir leurs points de vue sur la gestion intégrée et durable des forêts publiques. L'expérience vécue au cours des dernières années a toutefois démontré que les façons de faire comportaient plusieurs inconvénients. Elles ont dans certains cas reporté l'émission des permis annuels d'intervention forestière, retardant ainsi le retour au travail de plusieurs travailleurs.

D'autre part, les intendants de territoire et les autres personnes et organismes intéressés par l'aménagement forestier expriment souvent un sentiment de frustration devant la complexité des dossiers à

propos desquels ils sont consultés. Ils éprouvent une difficulté considérable à faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations, compte tenu du manque d'expertise technique dont ils disposent pour intervenir.

Un mandat a donc été confié par le Laboratoire à Global TEQ International en vue de faciliter le processus de consultation pour les utilisateurs de la forêt publique autres que les intendants de territoire. Des améliorations ont ensuite été intégrées au processus de participation des intendants du territoire public à l'élaboration des PGAF. Cette démarche est décrite dans le Guide des mesures d'harmonisation produit dans le cadre du Laboratoire.

## Objectif 4

### *Déterminer, évaluer et comparer l'efficacité de différentes approches et mesures d'harmonisation*

L'étude du CLD ne s'est pas limitée à l'inventaire de toutes les ententes précédemment « expérimentées » sur le territoire public des Hautes-Laurentides : elle a aussi permis d'évaluer et de comparer l'efficacité de plusieurs mesures d'harmonisation. Cet approfondissement a donné l'occasion au Laboratoire de concevoir un Guide des mesures d'harmonisation et de produire un dépliant sur certaines aires de démonstration, deux outils précieux réalisés par le Groupe Plani-Ressources.

### L'efficacité prouvée des ententes d'harmonisation

L'enquête menée par le CLD d'Antoine-Labelle couvrant les 386 ententes d'harmonisation convenues sur le territoire des Hautes-Laurentides révèle qu'une grande majorité des acteurs sont satisfaits. Qu'il s'agisse des délais de négociation et de réalisation, de la qualité de la relation, du respect de l'entente ou de l'atteinte des objectifs, plus de 85 % des personnes consultées indiquent être satisfaites. On constate que le taux de satisfaction est généralement supérieur parmi les bénéficiaires de CAAF que parmi les demandeurs. Ces résultats apparaissent dans le tableau 3 qui suit.

		Demandeurs	Bénéficiaires	Total
Le délai de négociation	Satisfait	81 %	89 %	85 %
	Insatisfait	19 %	11 %	15 %
Le délai de réalisation	Satisfait	87 %	95 %	92 %
	Insatisfait	13 %	5 %	8 %
La qualité de la relation	Satisfait	90 %	91 %	90 %
	Insatisfait	10 %	9 %	10 %
Le respect de l'entente	Satisfait	79 %	94 %	88 %
	Insatisfait	21 %	6 %	12 %
L'atteinte des objectifs	Satisfait	74 %	94 %	85 %
	Insatisfait	26 %	6 %	15 %

Source : CLD D'ANTOINE-LABELLE : Enquête sur l'atteinte des objectifs des ententes d'harmonisation des usages multiples de la forêt publique

L'étude démontre que les niveaux de satisfaction peuvent varier selon le type de demandeur et le type d'entente.

### **La réalisation d'un guide d'harmonisation**

Afin de favoriser l'harmonisation des usages entre les intendants de territoire et les autres utilisateurs, le Groupe Plani-Ressources a préparé un Guide des mesures d'harmonisation. Il s'adresse aux mandataires de gestion, aux bénéficiaires de CAAF, aux intendants de territoire et aux autres parties immédiatement concernées par l'aménagement du territoire.

Ce guide présente les outils facilitant la participation des intendants de territoire et des autres utilisateurs à l'élaboration des plans d'aménagement. Il présente également la méthodologie de concertation visant à faciliter la cohabitation harmonieuse des utilisateurs du territoire public ainsi que les résultats de l'enquête sur les mesures d'harmonisation.

### **La nécessité de communiquer avec le public**

Il est nécessaire de faire connaître au public les activités d'harmonisation qui ont été mises en place avec succès dans la région des Hautes-Laurentides. On a donc confié au groupe Plani-Ressources le mandat d'intervenir sur deux sites pour présenter différentes mesures d'harmonisation.

Le projet consiste à installer des panneaux contenant la description vulgarisée des mesures entreprises sur chacun des sites ainsi que des images permettant au public de voir les résultats obtenus. Les aires de démonstration seront greffées à des infrastructures touristiques existantes dans les Hautes-Laurentides. Un dépliant d'information décrivant le réseau et l'accessibilité des différents sites sera produit et distribué dans les bureaux d'information touristique et autres lieux appropriés.

Enfin, le décret constituant le Laboratoire demande que les travaux réalisés dans le cadre du projet et pouvant être utiles ailleurs soient rendus disponibles aux intervenants forestiers d'autres régions. Tous ces travaux sont donc rassemblés sur le site Internet du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle où ils pourront être librement consultés ([www.cld-antoine-labelle.qc.ca](http://www.cld-antoine-labelle.qc.ca)).

## La mobilisation des acteurs

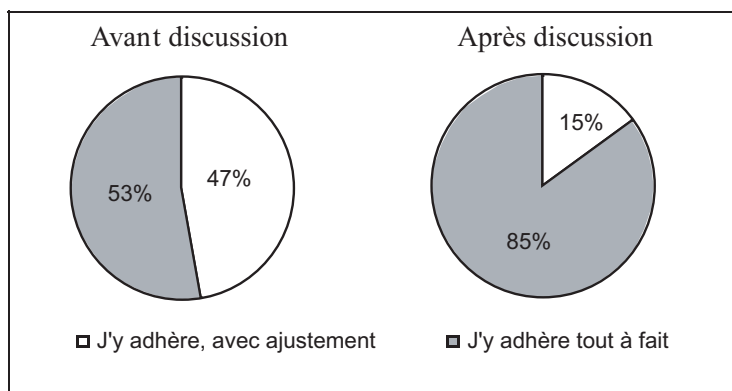
En plus des travaux reliés aux quatre grands objectifs établis dans le décret gouvernemental, il faut également inscrire au tableau des réalisations une importante démarche de mobilisation menée sous l'égide du Laboratoire. Quelque 80 personnes représentatives des secteurs forestier, récréotouristique, socio-économique, politique et environnemental y ont participé. Cette démarche menée de septembre à novembre visait le rapprochement des visions afin d'obtenir un engagement clair autour d'un plan d'action concerté fondé sur une vision commune de développement durable. Suivant la méthodologie participative proposée par l'Institut pour le progrès socio-économique (IPSÉ), les intervenants ont donc été appelés à partager leur lecture de la situation, énoncer une vision commune, identifier les conditions de succès essentielles à la réalisation de cette vision et adopter des actions stratégiques permettant de renforcer ces conditions, bases de la cohabitation harmonieuse.

### Une vision intégrée conforme au développement durable

L'énoncé de vision, présenté à la page suivante, a été adopté avec un fort consensus par les acteurs des Hautes-Laurentides en novembre dernier.

Cet énoncé de vision, enrichi grâce à des échanges entre les participants lors du colloque du 19 novembre 2004, a obtenu l'adhésion de 85 % des personnes présentes. Le tableau qui suit présente l'évolution du vote d'adhésion, avant et après les modifications à l'énoncé. À noter qu'aucun participant n'a répondu qu'il adhérait « pas du tout » ou « peu » à cette vision.

Une vision concertée à laquelle adhèrent la plupart des participants



# L'énoncé de vision

## Préambule

La vision des Hautes-Laurentides est fondée sur les trois dimensions du développement durable :

- viable économiquement, c'est-à-dire assurer le maintien ou l'amélioration des conditions et activités économiques du territoire public de la région des Hautes-Laurentides ;
- respectueux de l'environnement, c'est-à-dire assurer le maintien et la protection de la biodiversité, améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers et en assurer la pérennité, conserver et restaurer la qualité des sols et de l'eau ;
- acceptable socialement, c'est-à-dire respecter les valeurs de la population locale\* ainsi que ses droits, assurer une répartition équitable de la richesse et garantir un processus de participation démocratique.

Ceci dans la perspective de combler les besoins des générations actuelles et futures.

\* Population locale incluant tous les occupants du territoire.

## Vision intégrée du développement du territoire public des Hautes-Laurentides

En accord avec les principes du développement durable ci-haut définis, les intervenants du territoire public des Hautes-Laurentides s'engagent à réussir la cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique afin de réaliser une vision intégrée du développement du territoire public des Hautes-Laurentides :

- où la synergie entre les deux MRC est optimisée afin de favoriser la mise en œuvre d'une réelle vision du territoire public des Hautes-Laurentides ;
- où l'on dépasse la gestion sectorielle pour viser une gestion intégrée du territoire (forêt publique) et ce faisant, se donner un projet de développement durable du territoire public des Hautes-Laurentides ;
- où les visions de chacun des secteurs (forestier et récréotouristique) est défini en prenant en compte la vision partagée du développement durable ;
- où les visions et actions des décideurs de tous les paliers gouvernementaux s'harmonisent et respectent cette vision intégrée du développement ;
- où les actions du gouvernement du Québec, fiduciaire du territoire public, sont adaptées à cette vision ;
- et, où les priorités et les choix stratégiques sont en accord avec cette vision commune.

## Un plan d'action en quatre volets

Le plan d'action adopté à la fin du colloque du 19 novembre a été basé sur les quatre conditions de succès entérinées par les participants lors de la rencontre préparatoire intitulée colloque phase I qui s'est tenue le 24 septembre 2004. Ces quatre conditions sont :

1. Une information complète, accessible et crédible
2. Une concertation dynamique
3. Un partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation
4. Un suivi et une amélioration continue

### Toutes les conditions

#### ***Action 1 : Statut de territoire pilote***

Estimant qu'il est essentiel d'obtenir le statut de territoire pilote pour réaliser le plan d'action, les participants en ont fait une condition préalable. Ils tiennent à assurer le suivi du Projet du Laboratoire, notamment au plan des ententes d'harmonisation, à contribuer à la structuration du secteur touristique, à participer à l'enrichissement des connaissances et bien sûr à garantir la réalisation du plan d'action.

Voici donc, pour chacune des conditions, les actions stratégiques proposées par les participants lors du colloque de novembre.

### Première condition

#### ***Une information complète, accessible et crédible***

#### ***Action 2 : Paramètres d'une stratégie d'information***

La stratégie d'information est confiée aux deux MRC des Hautes-Laurentides, lesquelles en prennent la responsabilité par l'intermédiaire de leur CLD. Les principaux paramètres de cette stratégie d'information comportent les points suivants :

- dresser l'inventaire des organismes diffusant de l'information sur le sujet;
- évaluer les ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs de diffusion (information complète, accessible et crédible) ainsi qu'à l'atteinte des publics visés (information de gestion pour les intervenants et information vulgarisée pour la population en général);
- rendre l'information disponible sur un site Internet, notamment l'information issue des travaux du Laboratoire.

On veut identifier les intervenants porteurs du dossier et mieux diffuser l'information.

### ***Une concertation dynamique***

Cinq actions stratégiques ont été identifiées pour la réalisation de cette condition.

#### ***Action 3 : Table de concertation du territoire forestier public***

Donner aux deux MRC des Hautes-Laurentides le mandat de mettre en place une table de concertation regroupant les divers intervenants du territoire forestier public pour développer la vision qui se dégage des travaux du Laboratoire, développement qui consiste à :

- définir les objectifs de développement durable du territoire forestier public;
- produire et diffuser par l'intermédiaire de leurs CLD les analyses socio-économiques qui s'y rattachent;
- intégrer les plans de développement des ministères sectoriels et favoriser au sein de ces ministères une approche intégrée;
- convenir du processus de participation.

#### ***Action 4 : Application des processus de participation et de consultation***

Mettre en application le processus de participation des intendants de territoire et de consultation des autres utilisateurs du territoire forestier public pendant la réalisation du PGAF élaboré dans les Hautes-Laurentides. Ce processus définit les tâches à accomplir, précise les échéanciers de réalisation, identifie les éléments qui peuvent donner lieu à l'arbitrage, détermine de qui relève cet arbitrage et fixe les délais pour rendre l'arbitrage, le cas échéant.

En cas d'arbitrage, demander aux MRC d'agir à titre de conciliateur et d'émettre des recommandations à la Direction régionale de Forêt Québec, qui les entérinera. Entreprendre auprès du gouvernement les démarches nécessaires pour que les MRC qui accepteront de jouer ce rôle disposent des moyens financiers requis. L'objectif est de concerter et concilier les usages et de faire l'arbitrage.

#### ***Action 5 : Élaboration du PATP en partenariat avec la MRC***

Travailler de telle façon que le Plan d'affectation du territoire public (PATP) soit élaboré en partenariat avec les MRC.

Il s'agit ici de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour obtenir que les MRC des Hautes-Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides) soient intégrées, à titre de partenaires à part entière, dans le cadre du schéma d'aménagement, lors de l'élaboration du PATP de leur territoire et que les autres intendants du territoire y soient associés. Les buts : une meilleure harmonisation des usages et un meilleur partage des responsabilités en matière d'affectation du territoire.

## ***Action 6 : Un formulaire uniforme pour les ententes d'harmonisation***

Élaborer un formulaire uniforme pour les ententes d'harmonisation qui comprendrait une section « suivi et évaluation » afin de mesurer la satisfaction des parties à l'entente. On veut ainsi éliminer les frustrations, les malentendus et la confusion découlant d'ententes verbales ou mal rédigées et pouvoir préciser les coûts des ententes.

## ***Action 7 : Un comité récréotourisme Hautes-Laurentides***

Mettre sur pied un comité paritaire et représentatif des intervenants touristiques des deux MRC des Hautes-Laurentides. Ce comité devra être représenté à la Table de concertation qui intégrera l'énoncé de vision produit.

Le mandat du comité est défini dans les objectifs qui suivent :

- rédiger un énoncé de vision devant favoriser l'émergence d'une région de destination et soutenir le développement de produits touristiques pour le marché local et régional. Cette vision devra contribuer à l'harmonisation des usages du territoire public des MRC des Hautes-Laurentides, dans une perspective de développement durable;
- participer à l'identification des potentiels touristiques et des affectations territoriales conséquentes lors de la révision du PATP sous l'égide du MRNFP;
- produire un plan stratégique de développement touristique;
- diffuser l'énoncé de vision et le plan stratégique de développement aux intervenants locaux et régionaux;
- confier aux organismes de développement la mise en œuvre du plan stratégique.

### **Troisième condition**

#### ***Un partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation***

Quatre actions stratégiques ont été adoptées pour améliorer cette condition.

#### ***Action 8 : Soutien financier de l'expertise***

Demander au MRNFP de mettre en place des modes de financement récurrents pour doter les intendants du territoire public des expertises nécessaires (forestières, fauniques et environnementales). Les objectifs sont d'assurer la gestion intégrée du territoire ainsi que l'harmonisation des usages et de mettre les expertises à la disposition des autres utilisateurs de la forêt publique.

#### ***Action 9 : Politique d'accès et d'entretien des chemins***

Demander aux deux MRC de se doter d'une politique d'accès et d'entretien du réseau routier sur le territoire public et de prévoir les conditions relatives à la fermeture, temporaire ou permanente, des chemins d'accès principaux et secondaires. On veut ainsi assurer une meilleure gestion du territoire (protection des ressources, protection des produits touristiques) et partager la responsabilité du financement.

### ***Action 10 : Crédit sylvicole d'harmonisation***

Mettre en place un crédit d'harmonisation accessible à tous les intendants de territoire forestier public pour compenser les coûts supplémentaires d'intervention liés à l'harmonisation des usages. Cela permettrait un partage équitable de ces coûts.

### ***Action 11 : Ajustement du modèle de calcul des coupes***

Demander au MRNFP d'ajuster le modèle de calcul des droits de coupe des résineux à partir des paramètres développés par FERIC dans le cadre des travaux du Laboratoire, pour tenir compte de la dispersion des coupes, et d'appliquer ces résultats à la période de tarification 2005-2006. L'objectif est l'équité en matière de coûts d'approvisionnement supportés par les scieurs de résineux.

## **Quatrième condition**

### ***Un suivi et une amélioration continue***

Deux actions stratégiques ont été décidées par les participants dans une perspective d'innovation, de transfert des connaissances et de gestion de qualité.

### ***Action 12 : Outils sylvicoles stratégiques***

Doter les aménagistes forestiers des outils sylvicoles nécessaires pour passer à une sylviculture stratégique visant un aménagement forestier durable qui intègre des objectifs de protection, puis intégrer ces outils dans le manuel d'aménagement forestier. On veut faire en sorte d'appliquer le bon traitement au bon endroit et de répondre aux contraintes du multi-usage tout en assurant l'approvisionnement des usines.

### ***Action 13 : Certification du territoire***

Encourager les entreprises forestières à entreprendre les démarches qui les amèneront vers la certification du territoire et à faire lever les obstacles légaux, normatifs et réglementaires qui empêchent cette certification. Il s'agit de répondre aux nouvelles exigences du marché et de donner une réponse crédible et documentée aux objectifs d'aménagement forestier durable.

# Quatorze recommandations

Les quatorze recommandations proposées par le Laboratoire témoignent d'une préoccupation d'en arriver à des solutions concrètes qui rejoignent les attentes de tous les intervenants du territoire. Ces recommandations reflètent également le niveau d'implication des acteurs concernés ainsi que leur volonté de mettre de l'avant de nouvelles façons de faire et d'assumer de nouvelles responsabilités.

Elles se regroupent en quatre catégories selon qu'elles concernent la gestion du territoire, l'analyse et l'information, l'harmonisation des usages, l'innovation et l'amélioration continue.

## Gestion du territoire

### *Quatre recommandations*

#### **Recommandation 1**

Que les deux MRC des Hautes-Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides) mettent en place une Table de concertation des divers intervenants du territoire forestier public dont le mandat sera de :

- développer et approfondir la vision qui se dégage des travaux du Projet du Laboratoire;
- définir les objectifs de développement durable du territoire forestier public;
- produire, rendre disponibles et diffuser par l'intermédiaire de leurs CLD, les analyses socio-économiques qui s'y rattachent;
- intégrer les plans de développement des ministères sectoriels et favoriser au sein de ces ministères une approche intégrée;
- convenir du processus de participation.

#### **Recommandation 2**

Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) intègre les deux MRC des Hautes-Laurentides à titre de partenaires à part entière dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation des terres publiques de leur territoire et que les autres intendants du territoire y soient associés.

#### **Recommandation 3**

Que le MRNFP accepte que le processus de participation des intendants de territoire et de consultation des autres utilisateurs du territoire forestier public, en cours d'élaboration d'un plan général d'aménagement forestier (PGAFA), qui a été élaboré dans les Hautes-Laurentides, soit mis en application. Ce

processus identifie les tâches à accomplir, précise les échéanciers de réalisation, identifie les éléments qui donnent lieu à l'arbitrage et fixe les délais de rigueur pour rendre l'arbitrage le cas échéant.

Que les deux MRC agissent à titre de conciliateur, en cas d'arbitrage, et qu'elles soient habilitées à émettre des recommandations à la Direction régionale de Forêt Québec, qui les entérinera.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'importance du mandat qui serait confié aux MRC qui accepteront de jouer ce rôle et qu'il leur accorde les moyens financiers requis pour qu'elles puissent assumer ce mandat.

#### **Recommandation 4**

Que les deux MRC des Hautes-Laurentides se dotent, dans leur schéma d'aménagement, d'une politique d'accès au territoire et d'entretien du réseau routier sur le territoire public et que cette politique stipule les conditions relatives à la fermeture, temporaire ou permanente, des chemins d'accès principaux et secondaires.

Que le MRNFP entreprenne les démarches nécessaires pour que des modifications législatives et réglementaires soient adoptées afin que les MRC des Hautes-Laurentides disposent des pouvoirs requis pour pouvoir appliquer la politique d'accès et d'entretien du réseau routier sur le territoire public qu'elles auront inscrite à leur schéma d'aménagement.

### **Analyse et information**

#### ***Trois recommandations***

#### **Recommandation 5**

*Considérant que les études de retombées économiques par territoire de MRC, du type de celle qui a été réalisée par la firme Eco Tec consultants, constituent un outil d'aide à la prise de décisions concernant le développement des activités qui se déroulent en forêt publique, il est recommandé :*

Que la collecte et l'analyse des données concernant les retombées économiques des secteurs industriels qui œuvrent en forêts publiques dans les Hautes-Laurentides se poursuivent afin que les décideurs locaux, régionaux et gouvernementaux disposent d'un outil de mesure de l'évolution économique des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.

Que l'on confie aux CLD de la MRC d'Antoine-Labelle et au CLD de la MRC des Laurentides le mandat de recueillir ces données et de les analyser.

Qu'une entente soit conclue avec le gouvernement du Québec pour que ces deux organismes disposent des moyens financiers nécessaires pour accomplir ce mandat.

### **Recommandation 6**

Que les deux MRC des Hautes-Laurentides prennent, par l'intermédiaire de leur CLD, la responsabilité :

- de dresser l'inventaire des organismes diffusant de l'information sur le développement durable du territoire forestier public et sur l'harmonisation des usages qui s'y pratiquent;
- d'évaluer les ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs de diffusion (information complète, accessible, crédible) ainsi qu'à l'atteinte des publics visés (information de gestion pour les intervenants et information vulgarisée pour la population en général);
- de rendre l'information disponible sur un site Internet, notamment l'information issue des travaux du Projet du Laboratoire.

### **Recommandation 7**

Que les CLD de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Laurentides mettent en place un comité paritaire et représentatif des intervenants récréotouristiques du territoire forestier public des Hautes-Laurentides.

Que ce comité ait pour mandat de rédiger un énoncé de vision devant favoriser l'émergence d'une région de destination internationale et soutenir le développement de produits récréotouristiques pour le marché local et régional. Cette vision devra contribuer à l'harmonisation des usages du territoire public des MRC des Hautes-Laurentides, dans une perspective de développement durable.

Que des représentants de ce comité siègent à la Table de concertation qui sera mise en place par les deux MRC des Hautes-Laurentides pour assurer le suivi des travaux du Projet du Laboratoire.

## **Harmonisation des usages**

### ***Quatre recommandations***

#### **Recommandation 8**

Que les CLD des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ainsi que la Direction régionale de Forêt Québec fassent connaître l'existence du logiciel de modélisation et de visualisation des paysages que la Fédération des pourvoiries a mis au point dans le cadre des travaux du Laboratoire et qu'ils en fassent la promotion comme outil d'harmonisation des usages.

#### **Recommandation 9**

*Considérant qu'il est nécessaire d'atteindre un partage équitable des coûts liés à l'harmonisation des usages, il est recommandé :*

Que le MRNFP mette en place un crédit d'harmonisation destiné à compenser les coûts supplémentaires d'intervention reliés à l'harmonisation des usages et qui soit accessible à tous les intendants du territoire forestier public afin d'assurer un partage équitable des coûts.

### **Recommandation 10**

Que la Direction régionale de Forêt Québec élabore un formulaire uniforme pour la convention d'ententes portant sur des mesures d'harmonisation, comprenant une section « suivi et évaluation », afin de favoriser une compréhension réciproque des composantes de l'entente et de pouvoir mesurer la satisfaction des parties à l'entente.

### **Recommandation 11**

Que le MRNFP mette en place des modes de financement récurrents destinés à doter les intendants du territoire public des expertises nécessaires (forestières, fauniques et environnementales) pour augmenter leur connaissance des ressources du milieu forestier et pour qu'ils disposent des moyens nécessaires pour participer pleinement aux processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier et à la négociation des ententes d'harmonisation.

## **Innovation et amélioration continue**

### ***Trois recommandations***

#### **Recommandation 12**

*Considérant qu'il faut appliquer le bon traitement au bon endroit et qu'il faut répondre aux contraintes du multi-usage tout en assurant l'approvisionnement des usines, il est recommandé :*

Que l'on dote les aménagistes forestiers des outils sylvicoles nécessaires pour qu'ils puissent passer à une sylviculture stratégique visant un aménagement forestier durable qui intègre des objectifs de protection.

#### **Recommandation 13**

Que le MRNFP ajuste le modèle de calcul des droits de coupe pour les résineux à partir du modèle développé par FERIC pour tenir compte de la dispersion des coupes et applique ces résultats pour la période de tarification 2005-2006.

#### **Recommandation 14**

Que l'on encourage les entreprises forestières à entreprendre les démarches qui les mèneront à la certification du territoire et que l'on travaille avec le MRNFP à faire lever les obstacles légaux, normatifs et réglementaires qui les empêchent d'accéder à cette certification.

Il faut souligner que plusieurs de ces recommandations rejoignent celles de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe), qui a déposé son rapport en décembre 2004, particulièrement en ce qui concerne les modalités de décentralisation, la gestion intégrée des ressources par objectifs, la possibilité pour les aménagistes forestiers de prescrire le bon traitement, au bon endroit et au bon moment et la gestion des chemins forestiers.

# L'importance de devenir un territoire pilote

Le décret qui a donné naissance au Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique souligne l'urgence de mettre en place différentes approches et mesures d'harmonisation qui permettraient la cohabitation des secteurs forestier et récréotouristique sur un même territoire. Il en fait même un "enjeu majeur des prochaines décennies" puisque "le Québec ne peut se priver des retombées importantes qu'engendrent ces deux secteurs".

Le Conseil des ministres a choisi les Hautes-Laurentides comme territoire d'expérimentation compte tenu du développement exceptionnel que ces deux secteurs y ont connu au cours des quinze dernières années. Or comme la dynamique actuelle fait en sorte que le secteur forestier supporte l'essentiel des coûts de mise en valeur intégrée des ressources du milieu forestier public, le risque que le développement de l'un de ces secteurs se fasse au détriment de l'autre, demeure réel.

### L'atteinte des priorités

Dès le début de ses travaux, le Laboratoire a établi deux priorités :

- Faire en sorte que les études et les projets réalisés contribuent concrètement à la cohabitation des usages multiples de la forêt publique des Hautes-Laurentides;
- Favoriser la participation et l'implication des ressources et des expertises régionales, locales et sectorielles dans la réalisation du plan de travail.

L'ensemble des études, des analyses et des outils qui ont été produits par le Laboratoire ont respecté les grands objectifs fixés par le décret. Ces travaux ont également été réalisés pour répondre aux priorités que s'était fixé le comité de gestion du Laboratoire appuyé dans sa tâche par des représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) ainsi que du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR).

Au-delà de l'atteinte de ces objectifs, les Hautes Laurentides se sont dotés d'atouts indéniables pour devenir un territoire pilote. Le Laboratoire a favorisé la mise en place d'approches réalistes et d'outils innovateurs qui faciliteront la conciliation des usages ainsi qu'une gestion forestière éclairée. La préparation d'un portrait de situation fondé sur des études rigoureuses, la proposition d'une politique d'accès et d'entretien des chemins forestiers, les ajustements apportés au processus de participation des intendants de territoire au PGAF, le Guide des mesures d'harmonisation et le logiciel Interface Map en sont des exemples éloquentes.

Mais en plus, il faut souligner les pas importants qu'ont fait les principaux acteurs interpellés par la cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique. Une étape essentielle a pu être

franchise, celle de l'adoption d'une vision commune du développement durable du territoire des Hautes-Laurentides et des leviers essentiels à sa réalisation.

### **La mise en place d'un modèle d'avenir**

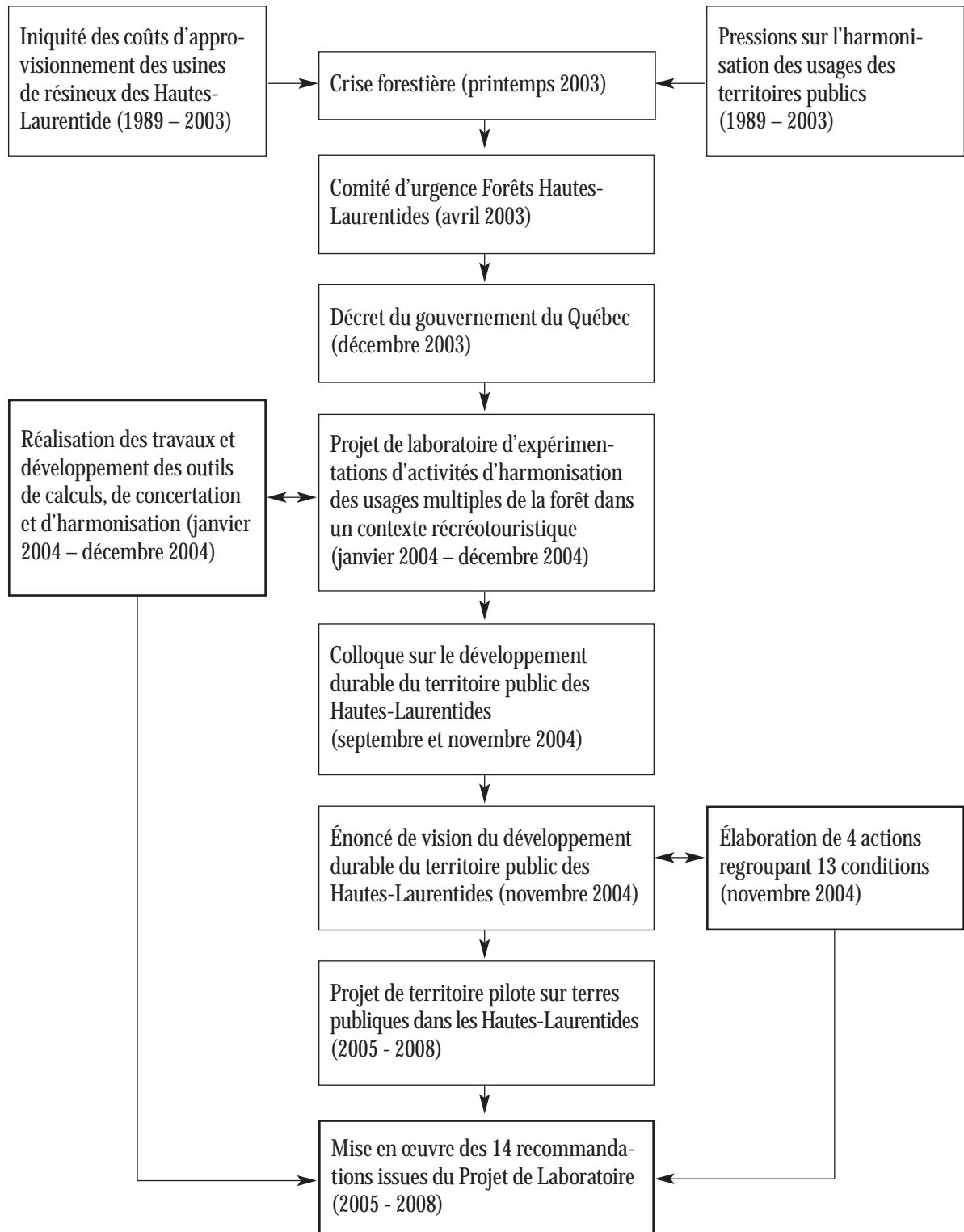
Maintenant que les jalons sont posés et que le processus de changement est réellement enclenché, les efforts doivent se poursuivre. Le Laboratoire ne constitue pas un accomplissement, mais le début d'une nouvelle ère de gestion pour la forêt publique des Hautes-Laurentides.

Dans le même esprit, les acteurs du milieu ont fait de l'obtention du statut de territoire pilote l'une des conditions préalables à l'intégration du développement lié à la forêt publique de son territoire. Cette reconnaissance permettrait aux ministères et groupes concernés de continuer le travail amorcé, d'actualiser la vision commune du développement durable et de s'assurer de la mise en application des recommandations du Laboratoire

Un point a toujours été clair : la vision commune du développement durable doit s'inscrire dans l'action. Ceci a orienté les choix stratégiques au moment d'adopter de façon concertée treize projets structurants. C'est aussi ce qui ressort des quatorze recommandations présentées précédemment.

Il s'agit maintenant de franchir l'étape-clé, celle de la mise en œuvre grâce à l'obtention du statut de région pilote et ce faisant, assurer la mise en place d'un modèle d'avenir épousant les objectifs du développement durable.

# Synthèse du cheminement



# Comité de gestion et comités aviseurs

## Comité de gestion

Roger Lapointe Paul Calcé	Président du Comité de gestion Directeur général	Préfet suppl. de la MRC d'Antoine-Labelle Centre local de développement de la MRC des Laurentides
Yvon Cormier	Directeur général	Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle
Léandre Meilleur Mario Radermaker Marc Forget	Président et chef de la direction Président directeur général Directeur des opérations	Max Meilleur et Fils Ltée. Scierie H. Radermaker et Fils Scierie Claude Forget Inc.

## *Personnes ressources*

Stéphane Lapointe	Directeur adjoint	Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle
Denys Charrette	Coordonnateur régional des Laurentides	Ministère du développement économique et régional et de la Recherche
Robert Deffrasnes	Directeur régional	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
Mario Dumais	Chercheur	Chaire de recherche du Canada en développement rural
Denise Julien	Directrice générale	Centre de services au réseau d'entreprises du secteur forêt

## Comité aviseur gouvernemental

Robert Deffrasnes	Président du comité aviseur gouvernemental	Directeur régional, Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
André Lemay	Directeur régional des Laurentides	Société de la Faune et des Parcs du Québec
Denys Charette	Coordonnateur régional des Laurentides	Ministère du développement économique et régional et de la Recherche
Paul-André David	Coordonnateur régional	Ministère des Ressources Naturelles, secteur Terre
Louise Séguin Vincent Gérardin	Chef de produit touristique Conseiller scientifique	Tourisme Québec Direction du patrimoine écologique et du développement durable

### **Comité aviseur local**

Mario Dumais	Coordonnateur du Laboratoire	Chercheur, Chaire de recherche du Canada en développement rural
Stéphane Lapointe	Directeur adjoint	Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle
Romain Lafontaine	Directeur général	Les Amis de la Montagne du Diable
Jonathan Leblond	Conseiller forestier	Fédération des pourvoyeurs du Québec
Claire Lalande	Administratrice	ZEC Normandie
Pierre Bédard	Directeur général	Réserve faunique Rouge-Matawin
Ghislain Clavel	Directeur général	Coopérative Forestière des Hautes-Laurentides
Jacques Supper	Directeur adjoint	MRC d'Antoine-Labelle
François Lapalme	Directeur des opérations forestières	Scierie Claude Forget
Sophie Giroux	Agente de recherche en tourisme	Centre d'information touristique stratégique en tourisme des Laurentides (CIST)

### **Comité Chemins forestiers**

Roger Lapointe	Président du Projet de Laboratoire	Maire de Mont-Saint-Michel, Préfet suppléant de la MRC d'Antoine-Labelle
----------------	------------------------------------	---

### ***Monde municipal***

Sylvain Leduc	Maire de Ferme-Neuve
Ken Ménard	Maire de Notre-Dame-du-Laus
Aimé Lachapelle	Maire de Sainte-Anne-du-Lac

Pierre Borduas	Directeur général	MRC d'Antoine-Labelle
Jacques Supper	Directeur	Service de l'Aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle

### ***CLD d'Antoine-Labelle***

Yvon Cormier	Directeur général
Stéphane Lapointe	Directeur adjoint

### ***Pourvoiries***

Norman Ouellette	Air Mont-Laurier	Fédération des pourvoiries du Québec
Jonathan Leblond	Ingénieur forestier	Association des pourvoiries des Laurentides
Marcelle Falardeau	Ingénieur forestier	

### ***ZECs***

Jean-Marc Bélanger	Président	Fédération régionale des ZECs des Laurentides
Miguel Hatin	Ingénieur forestier	

**Réerves fauniques**

Marie-Ève Desmarais	Ingénieur forestier	SÉPAQ
Christine Lefebvre		Réserve faunique Papineau-Labelle

**Bénéficiaires de CAAF**

Léandre Meilleur		Max Meilleur et Fils
Guy Raymond	Directeur de la Planification	CFHL
François Lapalme	Directeur des approvisionnements	Claude Forget

**Utilisateurs**

Claude Campeau		Les usagers de la Rivière Bazin
----------------	--	---------------------------------

**Directions régionales ministérielles des Laurentides**

Robert Deffrasnes		Forêt Québec, MRNFP
Jacques Cardinal	Ingénieur forestier	Forêt Québec, MRNFP
Paul-André David		Secteur Territoire, MRNFP
Denis Gagnon		Secteur Territoire, MRNFP, Québec
André Lemay		Secteur Faune, MRNFP
Brigitte Hardy		Secteur faune, MRNFP
Mario Turcotte		Ministère des Transports

**Personne ressource**

Denise Julien	Directrice	CSRE-Forêt
---------------	------------	------------

**Observateurs**

Suzanne Saint-Amour	Directrice générale,	Fédération des ZECs du Québec
François Boucher	Ingénieur forestier	
	Directeur des	
	Approvisionnements	H. Radermaker et Fils.

## Liste des documents produits

CENTRE DE SERVICE AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES, CSRE-FORÊT : *La foresterie dans les Hautes-Laurentides : Un modèle de prise en charge locale dans une perspective de développement durable.*

CENTRE DE SERVICE AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES, CSRE-FORÊT : *Vision d'avenir du secteur forestier des Hautes-Laurentides.*

CENTRE DE SERVICE AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES, CSRE-FORÊT : *Gestion responsable et aménagement forestier durable.*

CENTRE DE SERVICE AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES, CSRE-FORÊT : *Les détenteurs de droits et les organismes s'intéressant à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier public.*

CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE EN TOURISME, CIST-LAURENTIDES : *Portrait des activités récréotouristiques en territoire public dans les Hautes-Laurentides.*

CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE EN TOURISME, CIST-LAURENTIDES : *Document de réflexion afin de produire une vision régionale du récréotourisme.*

CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : *Enquête sur l'atteinte des objectifs des ententes d'harmonisation des usages multiples de la forêt publique.*

COMITÉ SUR LES CHEMINS FORESTIERS : *Proposition concernant la possibilité de fermer certains chemins forestiers sur le territoire public.*

ECOTEC CONSULTANTS : *Retombées économiques de l'industrie forestière et de l'industrie récréotouristique en terres publiques dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.*

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC INC. : *Logiciel de simulation de paysages en forêt feuillue et mélangée.*

GLOBAL TEQ INTERNATIONAL : *Le processus PGAF.*

GROUPE PLANI-RESSOURCES : *Guide des mesures d'harmonisation (CDROM).*

GROUPE PLANI-RESSOURCES : *Dépliant d'information sur les aires de démonstration.*

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN GÉNIE FORESTIER (FERIC) : *Impact de la dispersion des coupes sur les coûts d'approvisionnement au Québec.*

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN GÉNIE FORESTIER (FERIC) : *Développement du Logiciel Interface-Map.*

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN GÉNIE FORESTIER (FERIC) : *Estimation de l'impact monétaire des ententes d'harmonisation de la récolte avec les autres ayants droit.*

INSTITUT POUR LE PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE (IPSE) : *Le développement durable du territoire public dans les Hautes-Laurentides : De la vision commune à l'action. Consensus-Action, septembre-novembre 2004.*

JEAN AUCLAIR, CONSULTANT, EN COLLABORATION AVEC L'IPSE : *Méthodologie de concertation.*

LE LABORATOIRE : Droits des autochtones.

LE LABORATOIRE : Documents présentés à la Commission d'étude sur la forêt :

- *Portrait/état de situation de la région des Laurentides.*
- *Présentation d'introduction de M. Roger Lapointe au mémoire du Laboratoire*
- *Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*

Ce document est une réalisation de Plurimedia communications.

*Photo de couverture*  
Lac-du-Cerf, CLD d'Antoine-Labelle

ISBN-  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1<sup>er</sup> trimestre 2005  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 1<sup>er</sup> trimestre 2005